



Délibération
N° 2022-062

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA**

**ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA**

OBJET : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE : SERVICE ENFANCE

Date de la convocation : 23/09/2022

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre,

M. SCANIGLIA Didier a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Absents : 3

Représentés : 4

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Madame Le Maire expose à l'assemblée délibérante que, le conseil municipal, dans sa séance du 16 décembre 2006 a créé une régie de recette municipale pour la gestion de la cantine garderie.

Cette régie de recette communale concernait les encaissements des cotisations d'adhésion à la cantine et garderie ainsi que les sommes dues des repas et heures de garderie.

Dans sa séance du 17 mai 2022, le conseil municipal a autorisé la création d'un ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) et a modifié la régie de recette cantine garderie en incorporant les participations de l'ALSH afin de regrouper tout le service enfance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220927-0822022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022



Afin de faciliter la tracabilité et la lisibilité des opérations de la régie, de diversifier les modes de paiement utilisables par le régisseur, moderniser les moyens de paiement proposés aux usagers de la régie et limiter dans tous les cas l'utilisation des espèces, la commune doit ouvrir un compte bancaire auprès du Trésor Public appelé « compte de dépôts de fonds au trésor » ou « compte DFT ».

Pour pouvoir procéder à cette ouverture, la régie de « recette Service Enfance » doit être modifiée.

Ouï l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Modifie la délibération du 16 décembre 2006 et celle du 17 mai 2022 en incorporant l'utilisation d'un « compte de dépôts de fonds au trésor » afin de faciliter la tracabilité et la lisibilité des opérations de la régie, de diversifier les modes de paiement utilisables par le régisseur, moderniser les moyens de paiement proposés aux usagers de la régie et limiter dans tous les cas l'utilisation des espèces.
- Autorise Mme Le Maire à ouvrir un « compte de dépôts de fonds au trésor ».
- Précise que l'arrêté de nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant feront l'objet de modifications après accord du Service de Gestion Comptable de Borgo.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220927-0822022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022